



Fédération SUD Santé Sociaux

Union
syndicale
Solidaires

Direction de l'enfance et de la famille (SD2)
Service des politiques sociales et médico-sociales

10-18, place des 5 Martyrs du Lycée Buffon – 75015
PARIS – Pièce 3175

Paris le 17/06/2022

Monsieur AMIOT-CHANAL,

La Fédération Sud Santé Sociaux revendique que l'indemnité Laforcade de 183€ soit octroyée aussi aux Assistants Familiaux. Ces professionnels ont toujours été largement mobilisés durant les différents confinements voir même plus.

Nous attendons un retour au mail que nous vous avons adressé le 4 Mai.

Au vu des informations que nous avons, beaucoup de départements ont mis en application à partir de Mars 2022, la revalorisation salariale suite à la parution au JO du 2 Février 2022 de la loi Taquet. Dernier en date, le département de l'Isère qui la met en application à partir de Mai. Cette application est discriminatoire vis à vis des Assistants Familiaux des différents départements. Voir même plus encore pour les Assistants Familiaux de la Convention Collective 66/79 CHRS qui, à ce jour, n'ont pas la garantie de toucher le minimum légal.

Afin de régulariser cette inégalité de traitement sur l'ensemble du territoire, la Fédération Sud Santé Sociaux vous demande de prévoir dans les décrets d'application la rétroactivité au 1 Mars 2022.

Au vu de l'inflation, nous vous demandons de voir urgemment le décret d'application pour une augmentation de l'indemnité d'entretien. En effet, les Assistantes familiales subissent encore plus que d'autres métiers ces surcoûts : électricité, gaz, fioul pour des maisons souvent grandes pour pouvoir offrir une chambre pour chaque enfant comme le demande l'agrément, essence pour tous les rendez-vous, visites nécessaires pour le bien des enfants ainsi que l'alimentation qui, vous le savez, devient une grosse dépense pour tous les ménages.

Dans l'attente de votre réactivité et vous lire.

Cordialement.

La Fédération Sud Santé Sociaux

